

PRE-INSCRIPTION POUR UN STAND DE NOURRITURE

Cette pré-inscription est une demande d'inscription et n'implique pas une autorisation d'exploiter un stand dans le périmètre de la manifestation. Elle doit être envoyée au comité organisateur jusqu'au 21 mai 2018.

Nous souhaitons accueillir 5 stands de nourriture. Une priorité sera donnée aux personnes résidant et œuvrant dans le quartier. La décision est prise par le comité organisateur.

Si vous avez été retenu-e-s, vous recevrez par courrier électronique, la confirmation de votre inscription ainsi que la convocation à la séance d'information obligatoire.

Nom et prénom: _____

Association ou raison sociale: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Email: _____

Tél. mobile pendant la manifestation: _____

Nom et prénom du responsable: _____

Avez-vous déjà participé à l'une des manifestations de *La ville est à vous* ? oui – non

Descriptions des marchandises vendues:

- | | | | |
|----|-------|------|-------|
| 1. | _____ | Prix | _____ |
| 2. | _____ | Prix | _____ |
| 3. | _____ | Prix | _____ |
| 4. | _____ | Prix | _____ |
| 5. | _____ | Prix | _____ |
| 6. | _____ | Prix | _____ |

Grill oui – non

Gaz oui – non

Charbon oui – non

Types d'appareils électriques: _____

Désirez-vous proposer une animation: _____

saintjean est à nous! 2018...10+01 est une fête de quartier et un vide-grenier qui se déroule dans un esprit convivial invitant les habitant-e-s à occuper l'espace public et à se rencontrer. Nous vous encourageons de ce fait à pratiquer des prix abordables, dans l'esprit de cette fête familiale. Nous vous invitons également à favoriser, pour vos achats, de manière solidaire, des commerces locaux et équitables. Les personnes privées ou les associations poursuivant des buts à caractère religieux, commerciaux, ainsi que les partis politiques, ne sont pas admis.

Je, soussigné-e, certifie que les données ci-dessus sont exactes et je m'engage à respecter les conditions et consignes émises en annexe par le comité organisateur, les directives pour les buvettes temporaires émises par le Service de la Consommation des Affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que les consignes de la Voirie Ville Propre.

J'autorise la SCAV à transmettre les données me concernant au comité organisateur.

Prénom: _____

Nom: _____

Date: _____

Signature: _____

CONDITIONS ET CONSIGNES POUR UN STAND DE NOURRITURE

saintjean est à nous! 2018...10+01

les 16+17 juin

L'emplacement d'un stand de nourriture dans le périmètre de la fête est gratuit.
Aucune infrastructure (tentes, tables, bancs, électricité, etc.) n'est fournie. Chacun se débrouille ...

EMPLACEMENT ET TAILLE

Le choix de l'emplacement des stands est du ressort du comité d'organisation.
Votre emplacement vous sera communiqué lors de la séance d'information obligatoire.
La taille du stand ne doit pas dépasser une place de parking (3 mètres x 3 mètres).
(En cas d'emplacement libre, interdiction de s'installer devant les bouches d'incendie, les entrées d'immeubles, les passages, etc. et sur les emplacements réservés par le comité d'organisation.)

HORAIRES

Rues fermées à tous les véhicules pendant toute la durée de la manifestation.

C'est-à-dire du samedi 06h00 jusqu'au dimanche 24h00.

PAS D'ACCES VEHICULE APRÈS 6H00 DU MATIN.

Retrait du macaron: le samedi de 09h00 à 11h00 au stand d'info/buvette.

Installation du stand: en cas d'emplacement mis à disposition, la place vous sera réservée jusqu'à 08h00.
Attention, au-delà de cet horaire vous perdez votre emplacement.

Ouverture du stand: le samedi dès 08h00

Gobelets réutilisables, obtention: le matin dès 09h00 et tout au long de la fête au stand info/buvette.

Fermeture du stand le samedi à 23h00

et arrêt de la vente: le dimanche à 19h00

Gobelets réutilisables, restitution: le samedi et le dimanche tout au long de la fête jusqu'à 20h00 au stand d'info/buvette.

Remboursement des bons repas: le dimanche de 18h00 à 20h00 au stand d'info/buvette au prix de 8 frs.

ENGAGEMENTS

Le stand de nourriture et son représentant agréé s'engage à:

- 01 Respecter les directives du SCAV, de Voirie Ville Propre et celles émises lors de la réunion du Chimiste cantonal
- 02 Communiquer les présentes consignes à ses bénévoles et/ou collaborateurs
- 03 Afficher le macaron et le nom du responsable sur le stand
- 04 Respecter l'emplacement et la taille du stand mis à sa disposition
- 05 Pratiquer des prix abordables et de les afficher clairement
- 06 Respecter les horaires mentionnés ci-dessus
- 07 Ne pas utiliser de sono, ni de groupe électrogène
- 08 Accepter les bons repas de la manifestation
- 09 Ne pas vendre d'alcool
- 10 Utiliser la vaisselle biodégradable et compostable pour les assiettes, les couverts et les serviettes.
- 11 Utiliser les gobelets réutilisables consignés pour les boissons fournis sur place
- 12 Et donc ne pas vendre à l'emporter des boissons contenues dans du verre, de l'aluminium ou du PET
- 13 Avoir des foyers de cuisine en bon état et sans danger
- 14 Ne pas placer le grill sous la tente, mais à l'arrière du stand et le protéger à l'aide de vaubans
- 15 En cas d'utilisation de source de chaleur, avoir un extincteur et une couverture anti-feu et bien protéger le sol
- 16 Récupérer les huiles de friture dans les bidons mis à votre disposition au stand info/buvette
- 17 Trier ses déchets et les entreposer dans les installations prévues à cet effet
- 18 Nettoyer régulièrement les abords de son stand
- 19 Emporter chez soi ce qui n'a pas été vendu

EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS, LE STAND POURRA ETRE EXCLU DU PERIMETRE DE LA FETE.

LE CAS ECHEANT: SIGNATURE A APPoser LORS DE LA REUNION DU CHIMISTE CANTONAL – MERCI DE LAISSER VIDE

Date: _____ Signature: _____